République Française – Arrondissement de Vienne

Commune de Pommier de Beaurepaire

11, place de la Mairie (38260)

PROCES-VERBAL DE SEANCE
N° PV : 11/2023 (23/11/2023)

FEUILLE DE PRESENCE annexée au présent PV

Nombre de conseillers municipaux en exercices : 13
Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 novembre 2023

Membres du Conseil Municipal

PASCAL Michel, Maire

GABILLON Raphaël, 1er adjoint

ARGOUD Guillaume, 2ème adjoint

GALAMAND Lilian, 3ème adjoint

BALLERAND Dimitri

BERTORELLO Muriel

BOIS-SOULIER Maud

BULLY Stéphane

COUDERT Bernard

MANGE Frédéric

RIZZI Serge pouvoir L. GALAMAND

VACHER Joseph

VANHILLE Laurent pouvoir M. PASCAL

ELVE © Réf. 11014

PROCES-VERBAL DE SEANCE
N° PV : 11/2023 (23/11/2023)

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois novembre à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Pommier de Beaurepaire, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Michel PASCAL.

Nombre de conseillers municipaux en exercices : 13

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 novembre 2023

Présents : ARGOUD Guillaume, BERTORELLO Muriel, BOIS-SOULIER Maud, BULLY Stéphane, COUDERT Bernard, GABILLON Raphaël, GALAMAND Lilian, PASCAL Michel, VACHER Joseph,

Absents excusés : RIZZI Serge, VANHILLE Laurent
Absents : BALLERAND Dimitri, MANGE Frédéric
Pouvoirs : RIZZI Serge donne pouvoir à GALAMAND Lilian
VANHILLE Laurent donne pouvoir à PASCAL Michel

Secrétaire de séance : L.GALAMAND

Ordre du jour :

1. **Approbation du procès-verbal de la séance précédente**
2. **Administration générale**
   - 2.1. Logiciel de gestion du cimetière : prestataire retenu
   - 2.2. Délibération PPAE
   - 2.3. Délibération pour prise en charge des repas des adultes le 22 décembre
   - 2.4. Travaux voirie (entretien canalisation des eaux pluies et suivi des travaux planifiés
3. **Informations**
   - 3.1. EBER Rapport annuel 2022 du service des eaux et assainissement
   - 3.2. EBER Rapport annuel 2022 du service tourisme
   - 3.3. EBER Réseau de transport en commun le 37
   - 3.4. Plan Communal de Sauvegarde
4. **Vie des associations**
   - 4.1. S'Unir pour Guérir
   - 4.2. Stock-car Club
5. **Questions diverses**

Il est proposé de rajouter deux points soumis à vote par l'assemblée dans la partie Administration générale de la Mairie.

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal qui s'est tenue le 2 novembre 2023 est soumis à l'approbation de l'assemblée. Les élus municipaux sont invités à formuler les remarques sur ce document avant l'adoption définitive.

2. Administration générale de la MairieLogiciel de gestion du cimetière : prestataire retenu – délibération n°2023.11.07

Lors du dernier Conseil Municipal, un budget a été voté, à charge de la Commission Cimetière et du secrétariat de choisir un prestataire parmi les 3 offres reçues : GESCIME, ATREAL et JVS.
M.BOIS-SOULIER commente un tableau comparatif des offres qui justifie le choix de GESCIME. Il est demandé à l'assemblée de valider le choix retenu par la commission.

POUR : 11 – CONTRE : 0 – ABSTENSION : 0

Après concertation, le conseil municipal et après avoir délibéré :

- **VALIDE** la proposition de la Société GECIME pour un montant de 2 883,00 € HT, soit 3 459,60 € TTC et la formation d'un montant de 150€ HT, soit 180 € TTC ;

- **RAPPELLE** que l'enveloppe budgétaire de 3 500 € a été adoptée lors du précédent conseil municipal ;
- **DEMANDE** que le contrat de service annuel à compter de 2025 soit inscrit au budget pour 346,80 € TTC ;
- **CHARGE** le maire de l'exécution de cette décision.

2.2. Délibération PPAE– **délibération n°2023.11.08**

M.PASCAL informe les membres du Conseil Municipal que le décret 2023-1006 du 31 octobre 2023 porte création de la PPAE pour les agents de la fonction publique territoriale. Elle a toutefois un caractère facultatif et les montants peuvent être inférieurs à ceux définis pour la FPE et la FPH.

L'instauration de cette prime est faite par voie de délibération et devra faire l'objet d'un avis préalable du comité social territorial.

Un tableau simulant l'impact financier pour la commune est présenté : le coût global (aux conditions FPE et FPH) s'élève à 4082,00€

Le Conseil s'interroge sur le fait que cette prime soit soumise ou pas aux charges patronales ; le décret ne répond pas à la question.

Vu le décret N°2023-1006 du 31 octobre ;

Pour rappel du PV 09/2023 concernant l'attribution de cette prime dès parution du décret

Considérant que l'organe délibérant d'une collectivité peut instituer, après avis du comité social compétent, une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire au bénéfice des agents publics de la fonction publique territoriale ;

Considérant que l'avis de la CST est en cours de saisine

POUR : 5 – CONTRE : 4 – ABSTENSION : 2

Deux conseillers souhaitent que le montant maximum soit versé, que la prime soit chargée ou pas.

Après concertation, le conseil municipal et après avoir délibéré :

- **DONNE SON ACCORD** pour verser cette prime sous les conditions suivantes :
  - si la prime n'est pas soumise aux charges, nous verserons le montant maximum fixé par le décret.
  - Si la prime est soumise à cotisation, son montant sera minoré pour compenser les charges et rester dans le budget de 4 082,00€
- **CHARGE** le maire de l'exécution de cette décision.

2.3. Délibération pour prise en charge des repas des adultes le 22 décembre– **délibération n°2023.11.09**

Le vendredi 22 décembre à 12 heures aura lieu salle Bellevue le repas de Noël de l'école préparé par le traiteur habituel.
Les enseignants, le personnel communal et les élus y sont conviés soit, en théorie 24 adultes.
Le prix du repas est à 3,60€ soit 86,40€. Il est proposé de prendre en charge les repas qui seront préalablement commandés auprès du traiteur GUILLAUD

POUR : 11 – CONTRE : 0 – ABSTENSION : 0

Après concertation, le conseil municipal et après avoir délibéré :

- **DECIDE** de prendre en charge les repas pour le personnel enseignant, communal et les élus
- **CHARGE** le maire de l'exécution de cette décision.

ELVE © Réf. 11014

2.4. Travaux voirie (entretien canalisation des eaux pluies et suivi des travaux planifiés– **délibération n°2023.11.10 et illuminations de Noël – délibération 2023.11.11)**

La commission fait état des travaux de voirie à effectuer :

- Camping de la Bissera : début des travaux en milieu de semaine 48
- Chemin du Puits : en attente de baisse du prix des enrobés.

Concernant le curage des buses de traversée, le coût d'une entreprise avec un engin spécialisé est prohibitif.

Après concertation, le conseil municipal :

POUR : 11 – CONTRE : 0 – ABSTENSION : 0

- **DECIDE** d'inscrire au budget 2024 la possibilité de remplacer ces buses en augmentant leur diamètre.

Illuminations de fin d'année :

Le maire interroge l'assemblée sur la mise en place des illuminations de Noël par rapport aux économies d'énergie.

Après concertation, le Conseil

POUR : 11 – CONTRE : 0 – ABSTENSION : 0

- **DONNE** un avis favorable à l'illumination des abords de la mairie et des rues du village puisque les guirlandes sont en LED et que la coupure de l'éclairage public se produit à 23h.
- **CHARGE** G.ARGOUD pour l'installation des illuminations avec l'agent technique.

2.5. Mise en location de la scène– **délibération n°2023.11.12**

Un particulier a contacté Monsieur Guillaume ARGOUD pour louer la scène démontable pour le week-end du 9 et 10 décembre 2023.

Après concertation, le Conseil

POUR : 11 – CONTRE : 0 – ABSTENSION : 0

- **DONNE** son accord pour la mise en location de la scène ;
- **DECIDE** que la scène sera mise à la location pour un montant de **50 €**, aux mêmes conditions que pour le matériel ;
- **CHARGE** le maire d'inclure cette prestation dans les documents de mise à disposition du matériel.

2.6. Pose d'une antenne RTK sur le toit de la salle Bellevue– **délibération n°2023.11.13**

Monsieur Guillaume ARGOUD nous informe que la société Bonfils souhaite installer une antenne RTK (repère pour les GPS des tracteurs) sur le toit de la salle Bellevue. M.PASCAL préparera un projet de convention.

Après concertation, le Conseil

POUR : 11 – CONTRE : 0 – ABSTENSION : 0

- **DONNE** un avis favorable de principe pour l'installation d'une antenne RTK sur le toit de la salle Bellevue ;
- **CHARGE** le maire d'obtenir les documents nécessaires pour ce type d'installation, d'établir une convention et de signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

3. Informations

3.1. EBER Rapport annuel 2022 du service des eaux et assainissement

Le diaporama sera mis à disposition des élus

3.2. EBER Rapport annuel 2022 du service tourisme

Le diaporama sera mis à disposition des élus

3.3. EBER Réseau de transport en commun le 37

Le diaporama sera mis à disposition des élus

3.4. Plan Communal de Sauvegarde

M.PASCAL rappelle qu'il a transmis la dernière version aux élus afin d'obtenir leurs remarques avant la relecture finale fixée le 13 décembre à 19h30.

4. Vie des associations

4.1. S'Unir pour Guérir – **délibération n°2023.11.14**

L'association souhaite organiser début juin 2024 une charbonnière afin de vendre du charbon de bois.
Sa Présidente, Mme VEYRET, sollicite pour cela l'attribution à titre gratuit de 2 lots d'affouage.
Cette association n'a sollicité aucune subvention en 2023.

Après concertation, le conseil municipal :

POUR : 11 – CONTRE : 0 – ABSTENSION : 0

- **ATTRIBUE** 2 lots d'affouage au profit de l'Association s'Unir Pour Guérir en contre partie de la subvention qui n'a pas été attribuée sur le budget 2023.
- **CHARGE** le maire d'en informer l'association.

4.2. Stock-car Club Guérir – **délibération n°2023.11.15**

Le Président, M.HENAUX, sollicite l'accord de principe de la Mairie pour l'aménagement d'une piste permanente de stock-car sur la parcelle AH227, appartenant à M.DURAND.
Face au risque d'utilisation « sauvage » de cette piste et de mécontentement des riverains, le Conseil municipal :

POUR : 11 – CONTRE : 0 – ABSTENSION : 0

- **DONNE UN AVIS DEFAVORABLE** à cet aménagement.
- **CHARGE** le maire d'informer l'intéressé de cette décision.

5. Questions diverses

Repas de Noël de l'école :
L'aide d'élus avec véhicule et remorque est sollicitée pour le transport des tables pour les petits, la mise en place ainsi que le débarras de la salle.

Gestion de la forêt :
- Réunion de fin de chantier sur les parcelles 20 et 21 : le prestataire procédera à des travaux de remise en état des chemins et plantations. L'ONF prend en charge l'entretien des plantations.
- Les entreprises Perrot et Roland-Bois ne semblent plus disposées à travailler sur la commune.
- Rencontre avec Richard-Bois le 22/11 pour démarrage du chantier sur la parcelle 24.
- Relance de l'ONF pour le martelage de la parcelle 26 : nous restons sur la décision du CM du 28/09 de report en 2025.

Réseau WIFI mairie/école
Le réseau wi-fi dans la cour d'école ne permet pas une saisie fiable des données sur les tablettes. Le service informatique d'EBER a été sollicité pour nous proposer une solution.

Le Maire
M. PASCAL

secrétaire de séance
L.GALAMAND

ELVE © Réf. 11014

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00